

Laboratoire biologie médical

Courrier CSE

Paris, le 1^{er} mars 2022

Revalorisation salariale dans les laboratoires de biologie médicale extrahospitaliers

Monsieur le Directeur, Madame la Directrice,

Notre démarche s'inscrit dans un projet de société solidaire, à la recherche d'une réduction des inégalités pour les salarié-es de notre secteur professionnel par rapport à la fonction publique hospitalière et la perte d'attractivité de celui-ci.

Les négociations annuelles obligatoires en entreprises n'ont que très peu abouti à une revalorisation salariale.

L'année 2021 s'est soldée par le non-aboutissement de la négociation salariale de branche et impose aux professionnels une nouvelle année blanche. L'année 2022 reprend sur les mêmes fondements, c'est trop.

L'impact de la crise sanitaire, l'augmentation du nombre de dossiers, la mise en place de nouvelles méthodes d'analyses, de travail, d'amplitude horaire afin de répondre dans les délais imposés ont accentué la dégradation des conditions de travail.

En effet, la rémunération, les conditions de travail et tout l'environnement anxiogène de la profession ne la rendent pas ou peu attractive, le constat étant fait que les faibles recrutements de professionnels est un exercice complexe, et voit arriver des salarié.es non qualifié.es occuper des postes habituellement par des professionnels qualifiés. On constate même une fuite des salarié.es qualifié.es à destination de la Fonction publique Hospitalière qui se retrouve être plus attractive du fait du SEGUR et du passage en Catégorie A des professionnels.

Les différences salariales déjà responsables des difficultés de recrutement, favorisent une hémorragie du personnel, créant des distorsions de rémunération au sein de mêmes familles d'emplois. Elle amplifie la concurrence entre public et privé.

Seule une révision des grilles de classifications et de rémunérations de haut niveau est à même d'assurer une égalité de traitement, un même niveau de



rémunération pour tous pour un même travail, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il y a urgence d'aboutir à cette négociation.

Nous, représentant.es CFDT santé-sociaux, soulignons la responsabilité que serait celle des employeurs dans cet échec si les salarié.es étaient privé.es de la reconnaissance salariale qui leur est due, qui conduit depuis une dizaine d'années à l'immobilisme et la perte de pouvoir d'achat des salarié.es.

Nous vous interpellons en qualité de Directeur et Directrice de laboratoires de biologie médicale extrahospitaliers et vous invitons à faire remonter nos demandes à vos syndicats d'employeurs.